



## **2<sup>ème</sup> Sommet syndical Afrique – Europe, Yaoundé, 4 et 5 octobre 2010**

### **Table ronde 4 - Le commerce et le développement dans la stratégie UE- AFRIQUE : LA QUESTION DES APE ET LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE**

Par

Kouglo Boèvi LAWSON BODY  
CSI-AFRIQUE

L'Afrique entretient depuis plusieurs décennies des relations commerciales avec le reste du Monde en général et l'Europe en particulier. En général, ces relations se traduisent le plus souvent par des Accords commerciaux qui profitent le plus souvent aux pays industrialisés, soucieux de préserver et de rentabiliser leurs économies, au détriment des pays en développement.

L'Accord de Cotonou conclu en juin 2000 entre les pays ACP et les pays de l'Union Européenne, en remplacement de la Convention de Lomé, a mis fin au régime de préférences commerciales non réciproques. Cet accord qui modifie considérablement les relations commerciales entre l'UE et le bloc ACP, a prévu la mise en place d'Accords de Partenariat Economique (APE) régionaux en janvier 2008.

Ces APE visent à constituer des zones de libre échange entre l'UE d'une part, et des blocs régionaux ACP d'autre part (dont 4 pour l'Afrique. Mais depuis le sommet de Lisbonne de 2007, ils s'inscrivent aussi fondamentalement dans la stratégie UE-Afrique et ce à 2 niveaux :

- Au niveau de l'un des axes des 4 priorités stratégiques sous la thématique « Commerce et intégration régionale » : valoriser les potentiels et exploiter les opportunités pour l'expansion du secteur privé, le développement du commerce et l'accélération de l'intégration régionale
- Au niveau de l'un des 8 partenariats de la stratégie : le Partenariat Afrique-UE pour le commerce, l'intégration régionale et les infrastructures

L'une des questions que l'on serait en droit de se poser est de savoir dans le cadre de cette stratégie UE-Afrique, matérialisation des relations entre l'Europe et l'Afrique :

- ❖ si ce nouveau régime commercial, que constituent les APE, *est véritablement un vecteur* du progrès social pour les pays ACP notamment les pays africains, capables de répondre
  - aux objectifs fondamentaux de l'Accord de Cotonou :
    - i. la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté dans les pays ACP ;
    - ii. le développement durable ;
    - iii. l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale
  - et aux priorités de développement de l'Afrique
  
- ❖ ou s'il constitue une nouvelle panacée, un mirage ou une illusion pour les pays d'Afrique au regard des leçons tirées de l'histoire récente.

Pour répondre à cette question, la démarche suivante est adoptée dans le cadre de cet exposé :

- D'abord relever les implications des APE sur les économies africaines dans le contexte des relations UE - Afrique ;
- Ensuite présenter les demandes et exigences des syndicats africains concernant de relations commerciales porteuses de développement pour les économies africaines ;
- Et enfin conclure

## **I. Les implications des APE sur les économies africaines dans le contexte des relations UE - Afrique**

### **Cadre général**

Dans le contexte actuel des relations Europe-Afrique, les répercussions tant économiques que sociales des APE risquent d'être considérables pour les économies pays ACP en général et pour l'Afrique en particulier, en raison des écarts importants entre les parties négociantes en termes de développement économique, d'échanges, de maîtrise de leur marché, de pouvoir d'achat des populations, de systèmes sociaux ou de capacités d'ajustement.

En effet, la conclusion de ces APE ouvrira davantage les marchés africains à la concurrence européenne et entraînera des pertes considérables de recettes publiques.

L'ouverture des marchés africains à la concurrence européenne accélèra la mort de certaines filières agricoles (filières riz, oignon, arachide, tomate...), filières dont les produits ne peuvent pas faire face à la concurrence déloyale et inéquitable des produits européens. Au même moment des millions de jeunes et de femmes travaillant dans ces secteurs se retrouveront sans emplois, et feront ainsi face à une situation de précarité et de pauvreté extrême.

De même, les recettes publiques, qui servaient, pour la plupart, à construire des infrastructures scolaires, sanitaires, routières, seront rares voir presque inexistantes, à causes de l'ouverture de nos marchés aux produits européens souvent subventionnés. Cette situation constitue sans doute une violation des droits fondamentaux des citoyens dont les plus vulnérables, sont les femmes, les jeunes et enfants, les personnes âgées et les handicapés.

Pendant tout ce temps, nombre de jeunes du continent plus que désespérés de voir leur avenir hypothéqué avec ces Accords de Partenariat Economique, vont continuer de plus belle à prendre les pirogues pour envahir l'Europe, au prix de mille sacrifices. Quel développement le continent africain pourrait-il tirer de la signature de tels accords commerciaux ?

Il est clair et vrai que l'Afrique est un continent immensément riche de par ses ressources humaines et son sous sol. Malgré ces énormes potentialités, l'Afrique reste et demeure marginalisée. Pourtant si ces potentialités sont rationnellement exploitées, elles pourraient favoriser un développement harmonieux du continent.

Ces constats nous interpellent tous ! Les populations africaines, en première ligne nos dirigeants doivent avoir à l'esprit qu'aucun développement n'est possible en dépendant économiquement, politiquement, et socialement de l'extérieur.

Depuis 2006, les syndicats africains font du lobbying auprès des différentes parties prenantes pour faire connaître leurs positions sur les négociations dans le cadre de ces accords et sur la question du commerce et du développement afin d'amener les gouvernements africains à prendre dans le cadre des relations avec l'Europe, des décisions favorables aux économies africaines.

### **Analyse spécifique des syndicats africains**

Au vu des derniers développements concernant les relations commerciales Afrique/Europe, la CSI-Afrique et les organisations syndicales sous-régionales africaines ont systématisé leur analyse en faisant ressortir les écueils et goulots d'étranglement inhérents aux APE. Il ressort que :

1. les APE sont fondamentalement contraires aux types de politiques dont les pays africains ont besoin ;
2. ces accords ouvrent la voie aux produits européens moins chers et souvent subventionnés, d'inonder les marchés africains, en remplaçant les produits locaux, et en accentuant ainsi la crise à laquelle les producteurs nationaux font face, provoquant davantage la perte d'emplois et des moyens de subsistance ;
3. les restrictions sur les taxes à l'importation, la lutte contre les prélèvements communautaires pour le développement et le gel des politiques tarifaires contenues dans ces accords restreignent dangereusement l'application des outils politiques clés qui sont essentiels pour une stratégie d'industrialisation ;
4. la nécessité pour les économies africaines de poursuivre une coopération Sud-Sud et de diversifier leurs marchés et produits d'exportation est également menacée par l'inclusion de la Clause des Nations les plus favorisées dans ces accords ;
5. la prétendue dimension développement que les pays africains exigent d'inclure dans les accords ne réaliseront pas les objectifs de développement pour lesquels elle est exigée ;

6. la proposition d'étendre les APE pour couvrir le secteur des services permettra aux prestataires de services en Europe de s'installer dans les économies africaines et miner les prestataires locaux. Cela poussera les services tels que les finances, l'assurance et d'autres services stratégiques au développement d'une économie nationale hors de portée des producteurs nationaux, surtout les petites et moyennes industries. De surcroît, les gouvernements perdront leur capacité à réglementer les services suivant le développement stratégique ;
7. des problèmes semblables se posent par rapport aux questions telles que la réglementation de l'investissement, la politique de la concurrence, les marchés publics et la propriété intellectuelle auxquelles s'accroche l'UE, notamment dans le cadre des APE, et ce contre la volonté de la plupart des gouvernements africains. L'adoption des règles dans ces domaines permettront aux investisseurs européens d'entrer dans n'importe quel secteur de nos économies à leur guise, avec des gouvernements rendus incapables de les diriger et de les réglementer dans l'intérêt du développement national, ou de fournir un appui plus favorable aux investisseurs locaux ;
8. l'acceptation des questions des services et d'autres règles relatives au commerce telles que l'investissement qui ne sont pas nécessaires pour tout accord international avec l'UE, détruira davantage les capacités nationales dans d'autres domaines des économies africaines et privera nos nations d'un espace politique et d'instruments politiques en matière d'investissement et de commerce pour soutenir l'investissement national et la production dans nos économies ;
9. ces accords ont remis en cause le programme d'intégration régionale propre à l'Afrique.
10. la mise en œuvre de ces accords va saper la création de l'emploi et la protection sociale ainsi que le respect des droits fondamentaux des travailleurs, des femmes et d'autres groupes sociaux.

## **II. Demandes et exigences des syndicats africains concernant les relations Commerciales Afrique/Europe**

Un certain nombre d'exigences a été formulé par les syndicats africains. Ces exigences qui consistent, dans le cadre de leur participation au dialogue social au niveau national, sous régional et continental, à demander aux gouvernements africains entre autres à :

- a) rejeter la pression qu'exerce l'UE pour qu'ils signent les APE intérimaires qui ont été paraphés et/ou pour qu'ils se précipitent à conclure des accords inclusifs sur le commerce des biens ;
- b) prendre toutes les mesures économiques et politiques pour soutenir les pays qui ont paraphé et sont vulnérables à la pression de les signer, de même que ceux qui ont été obligés de signer les accords intérimaires afin d'éviter la signature et/ou la mise en œuvre de ces accords ; ces mesures peuvent impliquer la création d'un fonds régional pour compenser l'interruption de l'accès au marché pour ces pays ;

- c) rejeter le programme fondamental des APE – en particulier :
  - l'élimination réciproque des tarifs sur les biens ;
  - la libéralisation des services ;
  - les règles sur l'investissement, la concurrence et la passation des marchés publics, et
  - les obligations renforcées sur les droits à la propriété intellectuelle.
- d) prendre des mesures pour rétablir l'intégrité de leurs groupes régionaux face aux fragmentations qui résultent des processus des APE, ainsi que pour renforcer leur propres processus d'intégration régionale, y compris des mesures pour améliorer la cohésion entre les regroupements régionaux et promouvoir la circulation interne entre eux;
- e) créer une plateforme pour les engagements/concertations avec leurs citoyens, notamment les agriculteurs, les groupements d'agriculteurs, les syndicats, les producteurs locaux, les groupements de femmes et autres organisations de la société civile. Cela leur permettra d'explorer les options viables existantes à partir desquelles il faut établir une relation avec l'Europe qui sera cohérente avec les impératifs de développement des économies africaines et avec le propre programme d'intégration de l'Afrique.

### **III. Conclusion**

Chers camarades, le commerce est un élément fondamental pour le développement de l'Afrique. Les relations Afrique Occident (Europe, Amérique, Japon) et Afrique-Pays émergents (Chine, Brésil, Inde, etc) ne doivent donc pas se limiter uniquement aux aspects économiques et financiers en phase avec une intégration asymétrique de l'Afrique à l'économie mondialisée pour que l'Afrique ne demeure que le champ des matières agricoles et minières des pays industrialisés et émergents et le marché naturel de leurs produits manufacturés. D'une manière spécifique, l'Europe doit s'inscrire dans la mise en œuvre d'une politique de coopération qui prenne en compte les intérêts des deux parties dans le cadre d'une vision globale de développement qui privilégie véritablement les dimensions économique, sociale, culturelle, écologique et politique comme le prône l'Accord de Cotonou. Cela suppose que l'industrialisation de l'Afrique et les processus de l'intégration régionale doivent être au centre des négociations entre les 2 parties.

Cela suppose que cette politique repose véritablement sur une croissance axée sur la création d'emplois décents gages de l'atteinte des OMD et de la réduction de la pauvreté sur le continent africain. De la sorte, l'Afrique, soubassement de l'économie informelle source de précarité, d'insécurité et avec une forte migration de ses travailleurs et de fortes inégalités va progressivement migrer dans la nouvelle vision d'une coopération de développement reposant à tous les niveaux sur la promotion des secteurs économiques et sociaux avec les valeurs communes de justice sociale, de paix d'équité et avec des secteurs privés et publics sur les deux continents au service prioritairement des êtres humains et non des capitaux

Il faut donner du temps au temps pour que les APE ne constituent pour les pays africains qu'un nouveau mirage au même titre que les mécanismes qui les ont précédés.

Pour cela, nous avons nos responsabilités. C'est pourquoi, chers camarades, permettez-moi d'insister dans cette conclusion sur un préalable qui me paraît essentiel qui relève plutôt du domaine socioculturel et politique mais qui influence sinon détermine fortement l'économique. La société mondiale globalisée est un champ de bataille à tous les niveaux. Or l'Afrique est confrontée depuis plusieurs siècles à trois types de crises : *la crise de l'être, la crise de l'agir et la crise de l'utopie* qui se sont manifestées depuis la traite des Noirs jusqu'à ce 21<sup>ème</sup> siècle. Maintenant, les choses tournent en notre faveur mais nous n'en sommes pas conscients. Avec une économie mondialisée, le jeu est ouvert, et d'autres peuples émergent (Chine, Inde, Brésil). Cependant, le monde considéré comme un village planétaire est devenu un champ de guerre économique. Sur un tel terrain, il faut :

- avoir une bonne préparation - être animé de la volonté de vaincre,
- faire les mouvements rapides - passer à l'offensives et - avoir de bons alliés.

En sommes nous capables ? La réponse à cette question dépendra dans une certaine mesure des types de stratégies que les syndicats africains comptent mettre en place pour assurer leur réelle implication dans la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement au niveau national, sous régional et continental.